



JOURNAL MUNICIPAL



Mairie de Froberville

690, Rue d'Étretat
76400 FROBERVILLE
Tél. : 02.35.27.31.28
Fax : 02.35.27.33.37

@ : mairiedefroberville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h-12h / 16h-18h
Mardi : 9h-12h / 14h-16h
Jeudi : 9h-12h / 14h-16h
Vendredi : 9h-12h / 16h-18h

Site internet :
www.froberville.fr



Le mot du Maire

Chères Frobervillaises, chers Frobervillais,

Malgré toutes les contraintes sanitaires, la rentrée de nos écoliers frobervillais s'est très bien passée début septembre, et ceci grâce à la mobilisation du corps enseignant et des agents municipaux travaillant dans notre école.

Les associations ont également pu reprendre leurs activités, chacune ayant mis en place un protocole sanitaire adapté.

Après une période d'attente, vous avez pu voir que les travaux de la future résidence Séminor, composée de 20 logements et d'une salle communale, ont démarré à la mi-septembre et devraient durer environ 18 mois. Cette réalisation nous permettra l'accueil de nouvelles familles mais également nos anciens désireux de rester sur notre commune.

Des travaux d'effacement des réseaux électriques et de téléphonie sont également prévus rue des souvenirs permettant ainsi la sécurisation de la distribution mais également une amélioration du cadre de vie.

Prenez soin de vous, bien amicalement,

Olivier Coursault, Maire de Froberville



L'augmentation importante du nombre de cas de COVID-19 et les dernières restrictions sanitaires ne nous permettent toujours pas d'organiser nos traditionnels évènements.

Pour la sécurité et la santé de tous, le repas des anciens, la soirée Téléthon, le spectacle de danse ne pourront donc pas avoir lieu pour le moment.

Grâce à l'application des gestes barrières et au respect des dernières mesures sanitaires, nous espérons pouvoir vous retrouver rapidement et partager avec vous d'agréables moments festifs.

Merci de votre compréhension

ETAT CIVIL 2020

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de :



RIARD Romie ⇒ 18 juillet
BEUX Mia ⇒ 4 août
AUDOUIN-CAVELIER Mahina ⇒ 10 août
PAPORE Nolan ⇒ 29 août

Parrainage civique :

ROBERT Inés ⇒ 5 septembre

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :



M. BUSSERAU Marius et Mme RIOULT Ludivine ⇒ 11 juillet
M. ROMBERT Guillaume et Mme BUNEL Cindy ⇒ 11 juillet
M. ROBERT Jesson et Mme THIEULENT Stéphanie ⇒ 5 septembre

PACS :

M. DELAROCHE Roman et Mme LEMETTEIL Marie ⇒ 10 août



La municipalité adresse ses condoléances à la famille de :

M. ROUSSEL Arnaud ⇒ 11 juillet à l'âge de 52 ans
Mme ROUSSEL Michèle ⇒ 12 août à l'âge de 72 ans



Randonnée Eco citoyenne

Le 5 juillet et le 20 septembre 2020 une trentaine de participants sont venus sillonner les rues de notre village afin de récolter les déchets se trouvant sur leur passage. Lors de ces événements, nous avons collecté près de 40 kilos de déchets (Papier, morceaux de plastique, paquets de cigarettes, kleenex, emballages alimentaires, cannettes, bouteilles en verre, et mégots de cigarette). Ces actions ont pour but de sensibiliser à l'impact que ces déchets peuvent avoir sur nos terres et dans nos océans. D'ailleurs un triste constat a été fait, celui du nombre important de mégots de cigarette sur nos trottoirs, dans nos rues et chemins, au même titre que les déchets ménagers les mégots doivent être jetés à la poubelle, car rappelons-nous qu'un seul mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau et met 5 longues années avant de disparaître.

Respectons notre nature par des gestes simples.

Collecte des déchets

Date de ramassage des poubelles jaunes (déchets recyclables) :

Jour de passage du tri sélectif, jeudi matin semaine impaire dès 4h du matin

08-10, 22-10, 5-11, 19-11, 3-12, 17-12, 31-12

Jour de passage des ordures ménagères le mardi de 4h à 12h

Mercredi 11/11 aucun changement, collecte maintenue

Ne pas oublier de sortir vos bac la veille au soir dès 20h.

Attention, la déchetterie est désormais fermée le dimanche matin

Trottoirs propres

L'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez soi peuvent être en vigueur dans une commune, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

INFOS PRATIQUES



Run Eco 05/07/2020



Word Clean Up Day
20/09/2020

Déjections canines

Malgré de nombreux rappels, nous constatons que certains propriétaires de chiens ne respectent pas la réglementation sur les déjections canines sur la voie publique tels que les trottoirs, les chemins, les espaces verts et les terrains de pétanque. Tout propriétaire de chien est tenu au ramassage des déjections de son animal. En cas de non-respect et si vous êtes pris sur le fait, vous risquez une amende de 138 euros. Propriétaires, merci de respecter l'hygiène publique, la nature et les conditions de travail de nos employés communaux.

Aire de jeux



L'espace clôt pour enfants de l'aire de jeux en face de la mairie n'est pas fait pour les chiens. Nous avons été informés de la présence de compagnons à quatre pattes ou de bicyclette dans cet espace réservé aux enfants. Il est interdit d'enfermer un animal dans cet espace. Ignorer cette réglementation, c'est s'exposer à une verbalisation par un agent municipal ainsi qu'à l'expulsion de l'aire de jeux. La sécurité et le bien-être des enfants

est notre priorité. Il est de la responsabilité de chacun de contribuer à la propreté des lieux et de respecter l'interdiction aux chiens et aux bicyclettes



Excès de..... Vitesse

Un excès de vitesse est le fait de dépasser la vitesse maximale autorisée sur une portion de route. La sanction d'un excès de vitesse est proportionnelle à la gravité de l'infraction. Cette sanction peut aller du retrait de 1 point sur le permis avec une amende de 135€ jusqu'au retrait de permis et la confiscation du véhicule.

Respecter la limitation de vitesse c'est respecter les autres utilisateurs de la chaussée et garantir la sécurité de tous.

Nous travaillons avec les forces de l'ordre pour faire respecter la réglementation.



Sports et associations.

Les associations Froberveillaises ont désormais repris leurs activités. Malgré les contraintes des mesures sanitaires, l'établissement d'un protocole et le respect des gestes barrière permettent désormais de pouvoir pratiquer en toute sérénité.

L'information et la formation auprès des adhérents sont de la responsabilité des représentants COVID-19 de chaque association.



La rigueur et la solidarité sont les clés d'une pratique associative pour le bien-être de tous

Faire des travaux, oui mais....

Une nouvelle construction est indépendante de tout bâtiment existant. Cela peut être un abri de jardin, un carport, un garage...

Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m²

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La déclaration préalable permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.



TRAVAUX & AMENAGEMENTS

Voie verte

Cela fait longtemps que l'on entend parler de la voie verte « Les Loges – Froberville » qui s'étendra sur une distance de six kilomètres. L'association du train touristique a commencé depuis Septembre le retrait des rails, portion des travaux qui va durer six mois, ensuite les travaux de chaussée et d'accotement pourront commencer. La mise en service se fera le 2^{ème} semestre 2021 et cette voie verte sera baptisée « **La vélomaritime** ». Encore quelques mois à attendre et nous ferons de belles balades à pieds, à vélo, en rollers et en trottinette.

Résidence SEMINOR

Les travaux de la nouvelle résidence ont commencé, à cette occasion les conseillers de la commission communication vous proposent un sondage afin de trouver le nom de cette résidence. Froberveillaises, Froberveillais, jeunes et moins jeunes vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 25 octobre 2020, déposer vos idées dans la boîte aux lettres de la mairie. Le conseil municipal débattrra de vos propositions.



COMMISSIONS MUNICIPALES

Commissions :

Finances (Olivier COURSAULT, Daniel HURE, Jocelyne MARAIS, Cédric DUBOCAGE, Gérard LEJEUNE et Jacky LEQUESNE)

Travaux – Voirie – Environnement (Olivier COURSAULT, Daniel HURE, Jocelyne MARAIS, Caroline DECULTOT, Jacky LEQUESNE, Gérard LEJEUNE, Alexandre MARTOT et Jonathan COUSTHAM)

Fêtes et Cérémonies (Olivier COURSAULT, Jocelyne MARAIS, Caroline DECULTOT, Delphine SIMON, Maurice DUBOSC, Christelle LETHUILLIER, Patricia FIEVET et Jonathan COUSTHAM)

Communication (Olivier COURSAULT, Cédric DUBOCAGE, Jocelyne MARAIS, Alexandra MARTOT, Patricia FIEVET et Hélène MASURIER)

Jeunesse et Sport – Associations (Olivier COURSAULT, Cédric DUBOCAGE, Jocelyne MARAIS, Delphine SIMON, Christelle LETHUILLIER, Jacky LEQUESNE, Patricia FIEVET, Hélène MASURIER et Didier BOSSUYT)

Ecoles et Bibliothèque (Olivier COURSAULT, Cédric DUBOCAGE, Jocelyne MARAIS, Delphine SIMON, Christelle LETHUILLIER, Jacky LEQUESNE, Patricia FIEVET, Hélène MASURIER et Didier BOSSUYT)

Appels d'offres (Olivier COURSAULT, Daniel HURE et Cédric DUBOCAGE)

CCAS (Olivier COURSAULT, Caroline DECULTOT, Patricia FIEVET, Alexandra MARTOT, Didier BOSSUYT, Marie-Claire DELFOSSE, Jacqueline GOGNET, Nathalie BEAUDOUX et Sandrine LEGROS)

Accessibilité et Handicap (Olivier COURSAULT, Daniel HURE et Jocelyne MARAIS)

Personnel communal (Olivier COURSAULT, Daniel HURE, Jocelyne MARAIS et Cédric DUBOCAGE)

Vous pouvez consulter l'intégralité des commissions sur le site internet de la commune

<https://froberville.fr>

BONNES IDEES...

En cette saison d'automne , le potiron fait partie de nos assiettes.

Voici une recette qui va sublimer ce produit

Velouté potiron panais

Personnes : 4

Ingrédients :

500g de potiron, 300g de panais, 1 oignon, 1 cuill. à soupe huile, 10cl de crème, 1 brin de persil, sel, poivre

Préparation :

1- Épluchez l'oignon puis émincez-le. Coupez le potiron en cube. Pelez les panais, rincez-les puis coupez-les en morceaux.

2- Faites chauffer l'huile dans une cocotte et faites suer l'oignon. Ajoutez les morceaux de potiron et de panais puis faites revenir le tout en mélangeant pendant 2 min.

3- Couvrez d'eau à hauteur, salez, poivrez puis portez à ébullition. Baissez le feu et laissez mijoter 20 à 25 min.

Mixez en incorporant la crème et servez bien chaud avec un peu de persil ciselé.

Astuce : Au moment de servir, parsemez de noisettes concassées.



A vos crayons !!! Concours de dessins

A l'occasion d'Halloween, la mairie organise un concours de dessins.

Si tu as entre 3 et 15 ans, nous attendons ton super dessin effrayant. Dépose-le en mairie entre le **19 et le 28 octobre 2020**. N'oublie pas d'indiquer ton nom et ton âge. La commission communication choisira le vainqueur qui sera convié à venir chercher ses friandises à la mairie.

